

REVUE DE PRESSE

Semaine N°5

[31 janvier au 6 février 2012]

Service de presse de l'ambassade de France au Togo

Rédacteur : Abdoulaye TCHAGAWOU

Accessible : www.ambafrance-tg.org – Rubrique : Ambassade / Revues de presse

SOMMAIRE

POLITIQUE INTÉRIEURE

- Improbable réouverture de "X-Solaire"
- Du marbre à gogo à Pagala
- Les journaux commentent le report du congrès du RPT
- Menaces de grève dans la fonction publique
- Commémoration du 7^{ème} anniversaire du décès du président EYADEMA
- Audiences du Premier ministre
- En bref :

POLITIQUE ETRANGERE

- UE : Rencontre avec les défenseurs des droits de l'homme
- UE : Don de 5,5 milliards F CFA au Togo

IMAGE DE LA FRANCE

- Les professeurs du "Village du Bénin" menacent d'entrer en grève

Abréviation de titres des journaux

TP: Togo Presse ; FS: Forum de la Semaine ; LIB : Liberté ; GI : Golfe Info ; UN : L'Union; DPCH : La Dépêche ; FD : Flambeau des Démocrates ; COR: Le Correcteur ; CI : Le Canard indépendant ; CN : Crocodile News ; ALT : L'Alternative ; RG : Le Regard ; IE : L'Indépendant Express ; TE : Le Triangle des enjeux ; CHGT : Le Changement ; CI : Canard indépendant ; LVUA : La Voix de l'Union africaine ; TA : Tribune d'Afrique ; AN : Aube nouvelle ; NE : Nouvel Echo ; NEX : Nouvelle Expression ; TR : Togo Réveil.

NB : Cette revue a été élaborée à partir d'articles parus dans la presse togolaise et ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant les vues du Ministère des Affaires étrangères sur les sujets abordés.

Improbable réouverture de "X-Solaire"

Togo-Presse reprend un communiqué de la HAAC daté du 30 janvier 2012 selon lequel elle « demande au président de l'association "La Cigale", de régulariser la situation de sa radio, en déposant un dossier de renouvellement d'autorisation en bonne et due forme » sur la base de l'article 51 du Cahier des charges et obligations générales des sociétés de radiodiffusion sonore et télévision privées qui stipule que « toute société de radio et télévision privée qui a cessé d'émettre pendant au moins trois mois continus, doit adresser une nouvelle demande d'autorisation à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication avant la reprise de ses émissions ».

Crocodile News analyse le communiqué de la HAAC et conclut que l'article visé « ne vaut pas dans la situation de "X-Solaire" du moment où cette radio n'a pas cessé d'émettre de son propre chef mais y a été contrainte illégalement par l'Autorité de Réglementation des Postes et Télécommunications depuis le 29 novembre 2010 ».

Forum de la Semaine rapporte que le procès intenté par "La Cigale" contre l'Autorité de Réglementation des Postes et Télécommunications a été ouvert le 30 janvier 2012 au tribunal de 1^{ère} instance de Lomé, puis reporté au 6 février, à la demande de la parti défenderesse.

L'Alternative écrit qu'« il n'est un secret pour personne que la radio "X-Solaire" a été fermée le 29 novembre 2010 à cause de son émission "essogbé voo", une émission jugée trop critique à l'endroit du pouvoir en place ».

Liberté rapporte que « des centaines de personnes » ont marché de la "Colombe de la Paix" au ministère de la Communication pour exiger la réouverture de radio X-Solaire, le 31 janvier 2012, à l'appel de "SOS Journaliste en Danger". Puis, *Liberté* écrit que « "X-Solaire" est visiblement victime d'une cabale ourdie pour la bâillonner » ; c'est pourquoi « Kokou TOZOUN et les siens ont trouvé des subterfuges pour coincer davantage la radio et retarder l'échéance de sa réouverture ».

Le Regard considère le communiqué de la HAAC comme « une fuite en avant visant à fermer définitivement la radio "X-Solaire" ».

L'Indépendant Express constate que « la HAAC enfonce le clou et exige une nouvelle demande d'autorisation ».

Le Changement et *Le Canard indépendant* signalent que "SOS Journaliste en Danger" a manifesté dans les rues les 31 janvier et 1^{er} février 2012 pour demander la réouverture de X-Solaire. Cette association lance un appel à la création d'une coalition pour la sauvegarde de la liberté de la presse (TP 31/1, CN 31/1, FS 31/1, ALT 31/1, LIB 1/2, RG 1/2, IE 1/2, CHGT 2/2, CI 3/2).

Du marbre à gogo à Pagala

La Voix de l'Union africaine reprend une dépêche de l'agence *Savoir News* titrée « le marbre de Pagala, une richesse à exploiter pour des siècles ». Selon cette dépêche, « le marbre de qualité supérieure commence à sortir du sol de Pagala, localité située à 260 km de Lomé » C'est la société POMAR-Togo (Pierres ornementales et Marbres du Togo) qui est chargée de l'extraction et de la transformation de cette roche. Selon son directeur général, M. Hélios RODRIGUEZ, « nous avons 12,4 km² de surface à exploiter et au sol, le gisement a une hauteur de plus de 12 mètres ; c'est « une richesse à exploiter pendant des siècles », ajoute-t-il. Les 150 jeunes travailleurs disent qu'ils sont « pour le moment, bien logés et bien traités » mais les propriétaires terriens s'inquiètent du silence qui entoure la plateforme de dédommagements qu'ils ont soumise. L'investissement total se chiffre à 20 milliards F CFA ; POMAR-Togo a obtenu en

avril 2011, un prêt de la BOAD de 5 milliards F CFA. Le volume de minerais extrait devrait passer de 46 500 mètres cubes à 274 000 mètres cubes.

L'Union, citant le directeur général de POMAR-Togo, écrit qu'à partir du mois de juin, « nous entamons la phase de présentation du produit aux différents consommateurs de 85 pays pour faire connaître le marbre du Togo ». Ce minerai qui est d'une « excellente qualité » sera commercialisé sous forme de bloc et aussi sous la forme traitée. Ce journal précise que la construction de l'usine de transformation démarrera en février 2012, à Lomé, sur financement partiel de la BOAD, mais il faudra atteindre 18 mois pour sa mise en service (LVUA 31/1, UN 31/1).

Lés journaux commentent le report du congrès du RPT

Tribune d'Afrique pense que « le plus dur ne fait que commencer pour Faure GNASSINGBE (...) D'abord le secrétaire général voulu par Faure, AHOOMEY-ZUNU, son actuel ministre du Commerce, est contesté pour rigorisme excessif et incapacité à mobiliser les foules (...) Ensuite, les cadres du RPT se livrent au double-jeu, se refusant à dire au chef de l'Etat, ce qu'ils pensent vraiment ». Un député de la Kozah lâche : « il n'a qu'à laisser le RPT et créer son propre parti (...) Il se sent plus blanc que le RPT aujourd'hui, et pourtant, nous avons tué et cassé pour qu'il en soit là ».

L'Alternative révèle que la perte du groupe parlementaire RPT « complique les choses ». Un ministre aurait suggéré « insidieusement à l'ANC » de créer son groupe parlementaire pour baliser la voie au parti en gestation.

Aube nouvelle publie le mémorandum interne au RPT qui indique que « la création d'un nouveau parti politique ne procède d'aucune intention de rupture ou de reniement avec le passé ».

La Dépêche révèle que « les sages de la Kozah demandent à Faure de changer d'abord son nom GNASSINGBE avant de procéder au changement du nom du parti que son père lui a légué. Puisqu'il n'aime pas son père et ses œuvres, qu'il aille se changer le nom ». L'hebdomadaire poursuit que les « pressions extérieures pour la lenteur de ses réformes, les problèmes internes et surtout les problèmes de famille » font que « Faure est un homme tiraillé qui ne sait pas où donner de la tête (...) Lui et ses amis veulent dissoudre le RPT pour avoir les mains libres pour imposer leur parti ».

L'Indépendant Express présente les partisans (Victoire DOGBE, Ingrid AWADE, Gilbert BAWARA) et les résistants (Koffi VOULE-FRITITI, Dama DRAMANI, plusieurs généraux et députés favorables à Kpatcha GNASSINGBE) du projet de création d'un nouveau parti politique ; il conclut que « la dissolution de ce parti et la création d'un autre sera la plus grave erreur politique de Faure GNASSINGBE et sera celle qui déclenchera sa descente en enfer ».

Forum de la Semaine considère la dissolution du RPT comme « un enterrement qui crée beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout ».

Nouvel Echo révèle les vraies raisons du report du congrès du RPT : « Faure GNASSINGBE a pris sérieusement peur à la suite (...) des informations importantes suivant lesquelles la majorité des cadres et de la Région de la Kara, officiers compris, sont contre la dissolution du RPT » (TA 31/1, ALT 31/1, AN 31/1, DPCH 1/2, IE1/2, FS 2/2, NE 3/2).

Menaces de grève dans la fonction publique

Togo-Presse rend compte d'une conférence de presse organisée le 1^{er} février 2012 par la CNTT. Dans une déclaration liminaire, son secrétaire général a dénoncé ce qu'il appelle « la mauvaise foi du gouvernement » qui n'a pas appliqué les mesures substantielles promises de le 20 décembre dernier aux syndicats pour 2012 ; les paies de janvier n'ont connu qu'une augmentation de 5 % au lieu de 10 à 12 % promis. Le 2 février, l'UGSL (Union générale des

Syndicats libres) montera au créneau et annonce que les syndicats se préparent à une sorte de révolte par rapport aux promesses non respectées.

Sous le titre « malaise dans l'administration publique, les syndicats menacent », *Golfe Info* fait mention des sorties médiatiques de la CNTT et de la CSTT (Confédération syndicale des Travailleurs du Togo) ; selon cette dernière, « ce qui a été négocié ne peut plus être renégocié ; il appartient au gouvernement d'honorer ses engagements ». La CNTT annonce une grève de trois jours à compter du 13 février 2012.

Liberté titre « non respect par le gouvernement des promesses, les travailleurs du secteur public en grève les 13, 14 et 15 février ». Le journal relève que « ce qui est intéressant, c'est que le gouvernement a réussi à faire l'unanimité contre lui (...). Très souvent lorsque certains syndicats haussent le ton et posent des revendications légitimes des travailleurs, d'autres sont instrumentalisés pour casser la dynamique ; mais aujourd'hui, la CSTT, l'UGSL, la CNTT, la FENASSEP parlent d'une seule voix et cela n'arrangent les affaires du gouvernement ».

Forum de la Semaine évoque la « joute verbale entre les centrales syndicales et le ministre du Travail, Nicoué BROOHM, le spectre d'une grève des travailleurs plane ».

Le Correcteur dénonce « la fuite en avant du gouvernement HOUNGBO qui risque d'enflammer le pays » (TP 2/2, TP 3/2, GI 6/2, LIB 6/2, FS 6/2, COR 6/2).

Commémoration du 7^{ème} anniversaire du décès du président EYADEMA :

Togo-Presse rapporte que des offices religieux ont été organisés les 4 et 5 février 2012, à Pya à l'occasion du 7^{ème} anniversaire du décès du président EYADEMA, en présence du chef de l'Etat, des membres de sa famille et de plusieurs personnalités.

Liberté titre « sept ans après la mort du général EYADEMA, l'héritage paternel "confisqué" par Faure divise la famille GNASSINGBE ». Selon ce quotidien, « Faure GNASSINGBE, gestionnaire des biens depuis le temps du général président, est accusé par les autres membres de la famille, de faire main basse sur le legs ».

Forum de la Semaine fait une analyse des changements enregistrés depuis sept ans : la cohabitation RPT-UFC, l'atteinte du PPTE, l'élection du Togo au Conseil de Sécurité, la visite de la secrétaire d'Etat américain, la CVJR et les infrastructures routière à Lomé.

Courrier de la République note une « profonde déchirure au sein de la fratrie GNASSINGBE » (TP 6/2, LIB 6/2, FS 6/2, CR 6/2).

Audiences du Premier ministre :

Le chef du gouvernement a accordée des audiences à des personnalités étrangères, notamment :

- le 30 janvier, à une délégation de la Société financière internationale (IFC) conduite par son vice-président Afrique subsaharienne, Amérique latine et caraïbes et Europe de l'Ouest, M. Thierry TANOI ; ce dernier a présenté les activités et les projets de l'IFC au Premier ministre ; il a rappelé que ce organisme a participé au financement du port aux conteneurs et la centrale thermique de Lomé (TP 31/1).
- le 30 janvier, à M. Thomas YANGA, directeur régional du PAM pour l'Afrique de l'Ouest du Centre ; l'entretien a porté notamment sur l'approvisionnement du PAM en céréales au Togo (TP 31/1).

En bref :

- *Togo-Presse* rapporte que le 31 janvier dernier, une cérémonie de transfert officiel de matériels et d'équipements de bureau du représentant par intérim de la FAO au ministre togolais de l'Agriculture ; d'une valeur de 163 millions F CFA, ce lot est composé de

matériel roulant, informatique, de mobilier de bureau, du matériel agricole et de communication (TP 1/2).

- *Nouvelle Expression* mentionne que l'ancien Premier ministre togolais, M. Komlan MALLY, est nommé chef de la mission d'observation électorale de la CEDEAO au Sénégal (NEX 1/2).
- *Forum de la Semaine* annonce que le Togo a pris la présidence tournante du Conseil de Sécurité de l'ONU le 1^{er} février 2012 (FS 2/2).
- *Togo-Presse, Forum de la Semaine* rendent compte de la 17^{ème} séance du CPDC (Cadre permanent de Dialogue et de Concertation) du 2 février 2012. Le CPDC propose de transformer la commune de Lomé et la préfecture du Golfe en une grande circonscription électorale unique pourvue de 9 sièges à l'Assemblée nationale, d'attribuer un minimum de 2 sièges par préfecture, de prendre en considération les critères de démographie et de superficie en vue de corriger les inégalités constatées (porter le nombre de députés de 81 à 85 ou 87); il propose le renouvellement des membres de la CENI et des CELI ; il demande au gouvernement de mettre à la disposition de la CENI les moyens nécessaires à la mise en jour du fichier électoral (TP 3/2).
- *Togo-Presse, Forum de la Semaine* signalent la signature de conventions de partenariat entre l'INAM (Institut national d'Assurance Maladie) et l'Ordre national des Pharmaciens du Togo et l'Ordre national des Chirurgiens dentistes du Togo (TP 3/2).
- *Liberté et Le Correcteur* font état de la découverte de deux individus armés en tenue civile détectés par la foule lors de la marche du FRAC du 4 février 2012; par ailleurs, le FRAC demande un minimum de 13 sièges pour Lomé et la préfecture du Golfe au lieu de 9 sièges proposés par le CPDC (LIB 6/2).
- *Nouvelle Expression* signale l'arrivée, le 1^{er} février, de 60 bus acquis par le gouvernement togolais auprès de la Chine, au prix global de 3 milliards F CFA, (NEX 6/2).

POLITIQUE ETRANGERE

UE : Rencontre avec des défenseurs des droits de l'homme

Crocodile News rend compte d'une rencontre entre le chef de la Délégation de l'Union européenne et une délégation des défenseurs des droits d'homme, le 30 janvier 2012. Après les exposés faits par des responsables des ODDH, sur les violations des droits humains, M. Patrick SPIRLET leur a signifié que son organisme est dans la logique d'accompagner le gouvernement dans l'organisation des élections prochaines. Selon le journal, « le peuple togolais n'a rien à attendre de la communauté internationale. Ce peuple doit prendre courageusement son destin en main en acceptant de faire tous les sacrifices pour se libérer ».

Liberté renchérit en écrivant que « la Délégation de l'UE en poste au Togo roule pour le pouvoir ». L'essentiel pour elle, c'est d'« accompagner le pouvoir de Faure GNASSINGBE dans les réformes et appuyer techniquement et financièrement le prochain processus électoral ». A la question de savoir si le togolais ne doivent compter que sur eux-mêmes, le Délégué aurait acquiescé de la tête. Le journal conclut que les recommandations des missions électorales de l'UE « ne sont que de la poudre aux yeux ».

Le Correcteur considère M. SPIRLET comme « la face visible de double jeu et de la mauvaise foi de l'Union européenne ». Ce journal conclut que « l'Union européenne n'a aucune intention de favoriser une gouvernance démocratique au Togo ; elle serait plus utile en proclamant sa caution et son soutien au pouvoir du fils d'EYADEMA ».

Togo Réveil se réjouit de la « raclée pour ces avocats qui s'alimentent sur le dos des droits de l'homme ».

Republicoftogo reprend la réaction de la Délégation de l'UE au sujet de la polémique qu'a suscitée cette « rencontre privée » dans la presse. Dans ce communiqué, « la Délégation tient à réaffirmer la nécessité de voir se traduire dans la réalité les importantes et fondamentales réformes électorales, sur la base des recommandations des deux missions d'observation électorales de l'UE. La mise en œuvre rapide de ces recommandations doit se faire dans un climat de dialogue entre les acteurs politiques du pays et est considérée comme une condition essentielle pour tout appui de l'Union européenne au prochain processus électoral ». (CN 31/1, LIB 1/2, COR 3/2, TR 3/2).

UE : Don de 5,5 milliards F CFA au Togo

Togo-Presse rapporte que le 2 février, une convention de financement a été signée par la ministre chargée de la Planification et le chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo. D'un montant de 8,5 millions d'euros soit plus de 5,5 milliards F CFA, ce financement permettra la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du Projet d'Appui institutionnel (PAI-II). Ce projet vise à créer les conditions de la mise en œuvre efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Togo et pour amélioration de la gestion de l'aide.

Liberté indique que « suite aux résultats globaux produits par le 1^{er} volet du Projet d'Appui institutionnel (PAI-I), dont l'échéance est prévue en juin prochain, l'Union européenne a accepté de soutenir le second volet de ce projet dont le but est d'améliorer la gestion des finances publiques et la lutte contre la pauvreté ».

L'Union titre « gestion optimale des finances publiques, un appui de 5,5 milliards F CFA de l'Union européenne au Togo » (TP 3/2, LIB 3/2, UN 3/2).

IMAGE DE LA FRANCE

Les professeurs du Village du Bénin menacent d'entrer en grève

Flambeau des démocrates rapporte que les professeurs qui interviennent au "Village du Bénin" spécialisés dans l'enseignement du "Français Langue étrangère" (FLE) menacent d'entrer en grève pour cause de non-paiement des primes de bibliothèque et de logement. Ces primes qui étaient fixées respectivement à 30 000 et 15 000 F CFA par le décret portant création et statut du "CIREN-Village du Bénin" de mars 1989 ne sont jamais versées. Les enseignants revendiquent leur actualisation ainsi que leur paiement. La seconde réclamation est relative à la cantine du personnel enseignant qui a été louée à une femme qui en a fait sa propriété privée ; la restauration revient assez chère pour le personnel qui y est abonné à moins de 3 %. Le directeur du "Village du Bénin" proférerait des menaces d'affectation punitive à l'endroit des enseignants (FD 2/2).